



## DÉTERMINATION DE LA POSSIBILITÉ DE RÉCOLTE À RENDEMENT SOUTENU DE L'IF DU CANADA, POUR LA PÉRIODE 2008-2013, APPLICABLE AU TERRITOIRE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

### INTRODUCTION

Plusieurs entreprises pharmaceutiques ont manifesté un intérêt marqué à l'égard de l'if du Canada, en vue d'en extraire les taxanes qui servent à la production de médicaments pour le traitement de certains types de cancer.

Cet intérêt a amené le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à développer des conditions de récolte et une tarification spécifique, de même qu'à introduire dans la réglementation une nouvelle catégorie d'usines pour ce type de produit.

Afin d'être en mesure de répondre aux demandes d'approvisionnement, dans une perspective d'aménagement forestier durable, le MRNF a préalablement besoin de connaître la quantité d'if dont la récolte peut être autorisée annuellement. Cette information est déterminée par le Forestier en chef, dans la mesure où il dispose des données pertinentes au territoire concerné. Contrairement aux forêts du domaine de l'État, ce type d'information est généralement non disponible en forêt privée.

### CONTEXTE LÉGAL

L'article 24.0.1 de la Loi sur les Forêts permet au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de délivrer à toute personne un permis d'intervention pour récolter un volume d'arbustes, d'arbrisseaux ou uniquement de branches aux fins d'approvisionner une usine de transformation. Cet article donne également au ministre le pouvoir d'assortir ce permis de toute condition qu'il juge utile.

En vertu des dispositions prévues aux articles 17.1.2 et 17.1.5 de la Loi sur le MRNF, le ministre peut confier au Forestier en chef différents mandats et requérir son avis sur toute question qu'il lui soumet en matière de foresterie, tant à l'égard des forêts privées que des forêts publiques. C'est ainsi qu'en 2008 le ministre demandait au Forestier en chef de lui fournir un avis précisant la possibilité de récolte annuelle durable de l'if du Canada sur les territoires publics et privés.

### INVENTAIRE DE L'IF DU CANADA

Les données utilisées pour ce calcul de possibilité de l'if du Canada proviennent d'un inventaire réalisé en 2003 sur l'ensemble du territoire de la forêt privée de la Gaspésie. Ces données ont été recueillies par différents intervenants en forêt privée, sous la supervision du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.

### DONNÉES ET HYPOTHÈSES DE CALCUL

Les paramètres dendrométriques (densité des branches, densité et poids moyen des pousses) utilisés dans le calcul de possibilité ont été quantifiés selon des observations et des tests réalisés sur le terrain dans différents dispositifs expérimentaux localisés à différents endroits du Québec. Ces tests et inventaires, réalisés en 2004 et auparavant, furent effectués par le Service canadien des forêts (SCF), Chatam Biotec et le MRNF.

Le regroupement de ces données, pour établir des paramètres moyens représentatifs, a été réalisé par des experts de la Direction de l'aménagement des forêts publiques privées (DAFPP) du MRNF en février 2005.

Les paramètres dendrométriques et les hypothèses de calcul réfèrent aux conditions relatives à la récolte<sup>1</sup>. De plus, un facteur d'accessibilité de 50 %<sup>2</sup> vise à appliquer une marge de sécurité aux résultats du calcul.

La validation des résultats a été complétée par le personnel du Forestier en chef en juin 2009.

<sup>1</sup> Source : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-permis-branches.jsp>

<sup>2</sup> Le facteur de 50 % fût déterminé arbitrairement par la DAFPP afin d'intégrer un aspect reflétant la faisabilité opérationnelle. Ainsi, l'utilisation du 50 % signifie qu'il y a 50 % du volume qui n'est pas opérationnellement exploitable.



## DÉTERMINATION DES RÉSULTATS

Voici quelques précisions concernant le calcul de possibilité de ce territoire :

- les mêmes hypothèses de base que celles appliquées au calcul des possibilités de l'if en forêt publique ont été utilisées;
- la quantité d'études ou de données d'inventaire disponibles est relativement limitée. Ainsi les intrants du calcul sont le reflet des meilleures connaissances disponibles actuellement;
- la méthode de calcul développée est relativement simple;
- advenant le cas où de nouvelles connaissances seraient rendues disponibles, la méthode utilisée possède la flexibilité nécessaire pour intégrer rapidement de nouvelles données qui pourraient permettre de bonifier le calcul.

Sur la base des données disponibles et de la marge de sécurité appliquée au calcul, la possibilité de récolte annuelle à rendement soutenu de l'if du Canada pour la période 2008-2013, sur chacune des MRC desservie par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Iles, est présentée au tableau suivant.

Municipalité régionale de comté	Masse verte (tmv <sup>3</sup> /an)	Total (tmv <sup>3</sup> /an)
Avignon	64	197
Bonaventure	43	
Rocher Perce	37	
Cote Gaspé	26	
Haute Gaspésie	27	

<sup>3</sup> tmv : tonnes métriques vertes  
Maxime Renaud, ing.f., M.Sc.  
Bureau du forestier en chef  
Direction du développement stratégique



## RECOMMANDATION DU FORESTIER EN CHEF

D'ici à ce que des connaissances plus détaillées soient disponibles concernant notamment l'inventaire de la ressource ainsi que la croissance et la capacité de régénération de l'if du Canada, nous recommandons une certaine prudence dans l'octroi des attributions d'if du Canada. Nous recommandons également que des données supplémentaires soient recueillies pour nous permettre de réaliser un calcul plus précis pour la période 2013-2018.

Pierre Levac, ing.f., M. Sc.  
Forestier en chef  
Le 27 octobre 2009

